



## CR CTSD du Mardi 21 juin 2016

### avec déclaration liminaire du SNUipp FSU 65

#### Ordre du jour :

Renouvellement et changement des horaires des écoles  
Modification du règlement type départemental

#### Déclaration liminaire du Snuipp-Fsu 65 :

Une fois n'est pas coutume, nous tenons à revenir sur le Protocole en vigueur sur notre département. Car s'il est vrai que sur le papier, la garantie de ne pas perdre de postes pendant trois ans, c'est rassurant, en réalité, qu'en est-il ?

- Une balance ouvertures/fermetures qui penche dangereusement du côté des pertes, pour peu que l'on y regarde de plus près et que l'on ne se contente pas de l'affichage binaire et forcément biaisé +1/ -1. Car, dans les faits, ce ne sont pas moins de 9 classes qui seront fermées à la rentrée prochaine ... Pour une seule créée. Dénoncer une telle imposture n'est pas remettre en cause la nécessité de créer des postes de remplaçants (qui correspondent à un besoin criant, bien au-delà, d'ailleurs, des créations effectives) ni même la légitimité de la mise en place des dispositifs « Plus de maîtres que de classes » ou « Scolarisation des moins de trois ans ». Dénoncer l'imposture c'est vous faire savoir que les collègues ne sont pas dupes et que, bien qu'habilement ficelée, la charte qui était sensée nous protéger et en train de nous asphyxier. Non, nous ne nous estimerons pas heureux d'avoir échappé à des fermetures traditionnelles sur le plan quantitatif, puisque nous avons finalement droit à des fermetures nouvelles pour répondre, et là nous vous citons, Monsieur le Directeur Académique, à un objectif qualitatif. Il en est donc pour qui moins de classes et même moins d'école(s) est un gage de qualité. Vous le savez, nous ne sommes et ne serons jamais de ceux-là.
- Un refus d'actualisation des effectifs : les remontées de Base-élèves du mois de novembre sont finalement les seules données que l'administration a voulu retenir pour la carte scolaire de la rentrée 2016. Or, lors du groupe de travail et lors du dernier CTSD, les syndicats ont tenté de vous alerter sur des données qui avaient parfois évolué. Mais, là encore et sans doute sous l'effet « protocole », qui semble autoriser le politique à empiéter sur le paritarisme, aucune de nos actualisations n'a été retenue. Mais nous y reviendrons encore aujourd'hui, en espérant être enfin entendus. Parce que c'est notre rôle et que nous y tenons. Tout comme nous tenons, d'ailleurs, à ce que les documents de travail nous parviennent de nouveau beaucoup moins tardivement et sans que nous soyons obligés de les réclamer ...
- Enfin, le non respect de la mesure de l'Education prioritaire sur l'affectation d'un maître supplémentaire dans les écoles en REP : non seulement les maîtres affectés ne le sont qu'à mi-temps, mais ils ne le sont pas sur toutes les écoles directement concernées, sous prétexte, notamment, qu'une ouverture de classe justifiée (28 élèves par classe) avait eu lieu l'année précédente.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, que nous reviendrons encore et encore sur les besoins de nos écoles et de nos collègues, qui dépassent largement le renouvellement des horaires des écoles ou encore la modification du règlement type départemental à l'ordre du jour de ce CTSD.

Magali Laborde, Sylvette Le Moal et Claude Martin.

Le DASEN, visiblement vexé par l'emploi du mot « imposture » dans notre déclaration, nous répond en commençant par « L'imposteur que je suis ... »

Sur le premier point, il répond que l'objectif est effectivement qualitatif et que sa carte scolaire va dans le sens de plus de qualité pour nos élèves (temps de transport réduit, notamment).

Sur le second plan, il parle de nécessité d'en passer par une photographie « à un moment donné » (remontées Base élèves du mois de novembre).

## **1) Renouvellement / changement horaires des écoles**

36 communes ont demandé le renouvellement des horaires.

St Lary sort de l'expérimentation, ce qui n'était pas le choix des collègues de l'école, mais celui de la commune.

Gavarnie- Gèdre (les communes ont fusionné) va peut être changer ses horaires.

Ecoles qui changent leurs horaires à la rentrée 2016 : Luc, Montléon Magnons, Vielle Aure élémentaire, St Lary maternelle et Lahitte Toupière Vidouze Sombrun.

## **2) Modification du règlement type départemental**

Pas de modifications notables puisque seule la référence à l'arrêté du 9 novembre 2015 a été ajoutée sur les points « 1.2.1 Organisation du temps scolaire de chaque école » et « 1.4 Accueil et surveillance des élèves »

Le Snuipp-Fsu 65, comme promis, revient sur les demandes d'ouvertures qui n'ont pas été prises en compte lors du CTSD précédent :

- Bordères Arc-en-ciel : des effectifs très importants qui perdurent depuis plusieurs années. Le DASEN répond qu'il n'a pas apprécié la pression des parents, mais qu'il peut en effet prendre une décision d'ouverture provisoire pour cette école d'ici la rentrée.
- Loures- Barousse : un comptage sera peut-être fait à la rentrée. Il suit de près la situation.
- Soues maternelle : Pour lui, la situation n'a pas changé.
- Soues élémentaire : il a pris note de la situation.
- REP Jules Verne : il a pris note de la situation.
- REP JJ Rousseau Tarbes : nous revenons sur le retrait de l'implantation d'un demi poste « Plus de maîtres que de classes » en lieu et place d'une ouverture à la rentrée 2015. Ce nouveau dispositif est une mesure phare de la loi de refondation de l'éducation prioritaire dont une école de la REP est exclue sous prétexte d'avoir eu une ouverture l'année précédente. D'autant qu'une nouvelle ouverture pourrait être demandée pour la rentrée prochaine. Le DASEN répond que le seuil en REP est de 25, mais qu'il va voir ce qu'il peut faire pour le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».
- Commune d'Aureilhan : le DASEN nous informe qu'un audit est presque terminé sur la commune et qu'il rencontrera les équipes et la mairie à la rentrée pour travailler sur le tissu scolaire de la ville. La proposition d'organisation pédagogique des écoles Lamartine et J. Curie sera un des éléments du débat.
- Bagnères : le DASEN lit la presse, se tient informé, reçoit des courriers notamment sur les visées de la Calandreta sur les locaux de l'école du Pic du Midi et la pression des écoles diverses (catholiques, Steiner, etc.) mais des décisions ne seront prises que l'année prochaine.
- Jean Macé Tarbes : le DASEN est conscient de la lourdeur des effectifs dans cette école, mais ne se prononce pas davantage sur la situation.